



Litige caution bancaire dernier recours (cassation)

Par **luky70**, le **14/12/2012** à **11:14**

Bonjour,
Je viens vers vous afin d'avoir un conseil pour la suite d'un litige entre le Crédit Agricole et moi-même.
Suite à la vente totale de ma Ste le 31 mars 2004, le repreneurrnse retrouve en liquidation en 2009 avec bien entendu des impayés.
A ce moment là, la banque me ressort une caution datant de 1998 que j'avais signé pour une ouverture de crédit.
Depuis cette date de vente pensant que je n'avais plus rien à voir avec la Ste que j'avais vendue et que mes comptes avaient été mis à jour , et que de plus le Crédit Agricole ne m'a jamais envoyé d'informations caution concernant cette SARL , à ce jour je me vois contraint de rembourser le montant de la caution établie à cette époque.
Suite à un jugement datant du 10 juin 2011 par le Tribunal de Commerce ,ce dernier me donnern gain de cause contre la banque pour défaut d'informations.
Suite à cela la banque fait appel, jugement du 24 octobre 2012 la cour d'Appel me condamne à payer le montant en principal. rnMon dernier recours et la cour de cassation pensez vous que cela en vaut la peine ?rnAvec mes remerciements pour votre aide.